



Municipalité de Lac-Sainte-Marie
MRC Vallée-de-la-Gatineau
Province de Québec
106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0
Tel.: (819) 467-5437 Fax: (819) 467-3691
dq@lac-sainte-marie.com

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro **2023-02-003** régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le **08 février 2023**, le conseil municipal de la municipalité de Lac-Sainte-Marie a adopté le projet de règlement numéro **2023-02-003** intitulé : Règlement régissant la démolition des immeubles

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **28 mars 2023**, à **17 h** au centre communautaire de la municipalité situé au 106, chemin de Lac-Sainte-Marie.

3. En résumé, ce règlement a pour objet de :

- Assurer le contrôle de la démolition de tout immeuble visé en interdisant la démolition, à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu un certificat d'autorisation à cet effet
- Offrir un instrument légal de choix afin d'assurer la protection du patrimoine bâti et la réutilisation adéquate du sol dégagé
- Régir la démolition d'un immeuble sur le territoire de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie en confiant au Comité de démolition le pouvoir d'autoriser ou de refuser une demande qui lui est soumise.

4. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.

5. Le projet de règlement pourrait être consulté :

Au bureau du soussigné à l'hôtel de ville situé au 106, chemin de Lac-Sainte-Marie durant les heures normales d'ouverture;

En faisant une demande par courriel à : dq@lac-sainte-marie.com ou dga@lac-sainte-marie.com afin d'en obtenir une copie sans frais.

6. Le projet de règlement numéro **2023-02-003** ne comporte pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

7. Le projet de règlement vise les immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

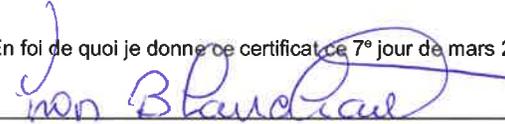


Yvon Blanchard
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, certifie par la présente que, tel que prévu au règlement 2022-04-001 adopté le 21-04-2022 par le conseil Municipal que l'avis public de consultation concernant le règlement numéro 2023-02-003 a été publié sur le site Internet de la Municipalité le 7 mars 2023 et affiché à partir du babillard de l'entrée principale du bureau municipale ainsi qu'à l'entrée principale du bureau de poste.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 7^e jour de mars 2023.



Yvon Blanchard
Directeur général et greffier-trésorier